

Le Bulletin

de l'AGFV

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE VIROFLAY

Novembre 2015- n°16

Sommaire :

Bien vivre le handicap	Page 02	Les enfants du divorce	Page 07
Les déshérités de F.X.BELLAMY	Page 03	Old Up	Page 08
Les ordinateurs à l'école	Page 04	La loi ALUR et la colocation	Page 09
Conférence - La vie des familles	Page 05	L'enfant à vélo - Les Annonces	Page 10
Le quotient conjugal	Page 06	Braderie de Jouets	Page 11
		Les jeux de société	Page 12

L'éditorial :

La fête de Noël pointe à l'horizon et nous rentrons dans l'effervescence de la braderie de jouets. Cette braderie a besoin de beaucoup de bras, n'hésitez pas à proposer les vôtres.

François-Xavier Bellamy exprime si bien ce que beaucoup d'entre nous ressentent devant l'échec des méthodes d'enseignement expérimentées depuis des années, que nous n'avons pu résister à la tentation de vous faire survoler le contenu de son livre « les déshérités ».

La loi qui instaurait le divorce par consentement mutuel a 40ans. A cette occasion, Béatrice reprend les études qui ont été faites sur les enfants du divorce. Il ne s'agit pas de stigmatiser les parents qui se séparent mais force est de constater que l'enfant est toujours affecté par le divorce de ses parents. La médiation familiale peut aider ces derniers à dépasser leurs conflits, pour prendre en considération, avant tout, l'intérêt de l'enfant.

Qui ne s'interroge sur la méthode d'éducation à adopter avec ses enfants ? La PEEP vous propose une conférence-débat autour de « l'éducation positive pour le bien de tous ».

Les ordinateurs à l'école, le quotient conjugal, des mesures qui ne déclenchent pas notre enthousiasme, vous l'aurez compris ! Mais, comme le disent nos amies de « Old Up », plus « up » que jamais, espérons malgré tout !

Prochain bulletin en 2016. **Vous le recevrez si vous avez renouvelé votre cotisation !**

Joyeux Noël à toutes vos familles.

Catherine Le Réveillé



Dates à retenir :

BRADERIES

Jouets

du 28 novembre au 1er décembre 2015

Articles de puériculture et de sports d'hiver

du 23 au 25 janvier 2016

GROUPE DE PAROLES

Old Up

Jeudi 3 décembre 2015 à 10h

ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 16 décembre à 20h30

ECHANGES DE SAVOIRS

Cuisine

Mardi 15 décembre 9h30-12h
Repas de Noël

Art Floral

Jeudi 19 novembre
Jeudi 17 décembre 14h-16h
Décoration de Noël

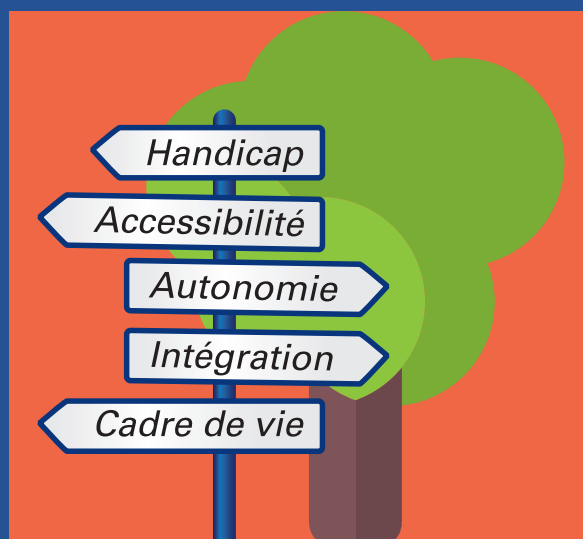
La Forge - 89 avenue du Général Leclerc - 78220 Viroflay Tél : 01 30 24 30 52 - E-mail : agfv2@wanadoo.fr

Site Internet à enregistrer dans vos favoris : www.agfv-viroflay.fr

Permanences : mercredi et samedi de 10h à 12h

Directrice de la publication : Madame Catherine Le Réveillé

Un questionnaire sur « bien vivre le handicap » vous a été proposé dans le dernier magazine de la ville de Viroflay (Octobre - Novembre 2015). Il est encore temps d'y répondre.
Vous pouvez vous procurer la version papier auprès du CCAS (voir les coordonnées ci-dessous) ou le remplir en ligne.



BIEN VIVRE LE HANDICAP

Un questionnaire pour mieux connaître et accompagner les personnes en situation de handicap

Parce que nous sommes tous concernés par le handicap, nous ou un proche, dès aujourd'hui ou demain en prenant de l'âge... La Ville de Viroflay et le Conseil départemental des Yvelines souhaitent recenser les besoins des personnes porteuses d'un handicap pour favoriser leur intégration et les accompagner au mieux dans tous les domaines de la vie.

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous êtes proche d'une personne en situation de handicap, merci de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire.

Questionnaire à renvoyer à

Centre communal d'action sociale
2, place du Général de Gaulle
78220 Viroflay
Tél. : 01 39 24 12 60
ccas-viroflay@ville-viroflay.fr

Où à remplir en ligne sur www.ville-viroflay.fr

Avant le 15 décembre 2015



LES DÉSHÉRITES de François-Xavier BELLAMY

Édité en 2014.

François-Xavier Bellamy est maire-adjoint de Versailles (sans étiquette). Ancien élève de l'École Normale Supérieure et agrégé de Philosophie, il enseigne en classe préparatoire.

Ci-joint une analyse de son livre (vous le trouverez dans notre bibliothèque), facile à lire et très bien documenté sur les problèmes de l'enseignement actuel.

« VOUS N'AVEZ RIEN A TRANSMETTRE » a dit un jour un inspecteur général de l'Éducation Nationale aux jeunes enseignants dont faisait partie François-Xavier Bellamy. Il est préférable de donner à l'enfant un esprit critique qui lui permette de réfléchir par lui-même et de rester lui-même.

Descartes, Rousseau et Bourdieu avaient déjà réfléchi chacun à leur façon au problème de l'enseignement.

Jean-Jacques Rousseau croit que l'homme qui ne pense qu'à se cultiver s'éloigne de sa nature profonde.

Descartes rêvait d'un homme qui n'aurait jamais été un enfant et qui posséderait un raisonnement inné. Rousseau, lui, a rêvé d'un homme qui resterait toujours un enfant. Ils auraient aimé tous les deux que l'homme ne subisse l'influence ni de ses parents, ni de ses enseignants. Ils condamnent tous les deux la transmission. Rousseau pense que l'enfant est surchargé de connaissances inutiles.

« Le livre ne nous apprend pas à réfléchir mais à adopter la réflexion d'autrui ».

Bourdieu, philosophe du XX^{ème} siècle, considère que le patrimoine est non seulement économique mais aussi culturel. Il serait élitiste et discriminatoire et profiterait toujours à l'accession des mêmes familles aux meilleures situations. Ce ne serait plus l'intelligence qui serait mesurée mais le savoir.

Pour contrecarrer ces trois philosophes, Bellamy donne l'exemple de l'enfant sauvage de l'Aveyron qui n'a pas progressé, qui est indifférent à tout ce qui l'entoure, ce qui lui permet de dire que « l'homme se distingue de l'animal par le fait qu'il a besoin de l'autre pour accomplir sa propre nature, qu'il a besoin d'apprentissage. La culture est un besoin fondamental de tout être humain »

« ÊTRE LIBRE, ÊTRE NEUF, ÊTRE NOUS-MÊMES, ÊTRE INTERESSÉ » est le leitmotiv des réformateurs ce qui a amené entre autres :

- **la méthode globale mise au point par Ovide Decroly**, au début du XX^{ème} siècle. Par la méthode syllabique, l'enfant est contraint d'apprendre ce qu'il ne comprend pas encore. Il faut au contraire, affirme Decroly, partir de lui, parler de lui, l'aider à identifier autour de lui ce qui lui plaît ou ce dont il a besoin. « Finalement il ne faut pas le faire travailler mais l'accompagner dans ses progrès ». Cette méthode a été néfaste pour l'orthographe : 46% d'enfants en très grandes difficultés orthographiques à la fin du primaire au lieu de 26%. Il faudrait donc simplifier l'orthographe !!!

Une large majorité des élèves arrivés en terminale n'ont jamais lu un livre entier.

« C'est en lisant des livres d'auteurs ayant des points de vue différents, que nous forgerons notre pensée personnelle » et c'est en lisant, que l'enfant acquerra le vocabulaire suffisant pour s'exprimer, sinon il ne lui restera plus que **la voie de la violence**.

- **Le nivellement de toute différence**. Nous n'avons pas choisi notre sexe. Il faut donc s'affranchir de cette encombrante altérité. « La différence n'implique pas une inégalité, mais une condition de s'émerveiller et non de l'ignorer ou de la mépriser ».
- **L'ennui chez l'enfant**. En refusant de transmettre la culture que nous avons reçue, nous privons les jeunes qui nous suivent de cette attention émerveillée pour le monde dans lequel ils sont. Il en résulte l'ennui puisqu'il n'y a plus d'exigence et qu'ils sont devenus indifférents à beaucoup de choses. L'ignorance ne s'étonne de rien.

« C'est seulement parce que nous avons quelque chose à leur apprendre, que nous sommes fondés à nous trouver là devant eux, à requérir leur attention, leur silence et leur respect ».

- **Une incompréhension de l'autorité de la part de l'enseignant**. Ne rien imposer à l'enfant mais le motiver. L'autorité

ne signifie pas « être aimé de l'enfant » mais « l'aimer ». Aimer l'enfant au point d'accepter de ne pas être aimé de lui, pour lui offrir les repères qui l'aideront à s'émanciper de l'attraction primaire du désir impulsif et de l'indifférence inconséquente.

- **Une incompréhension de la liberté.** Nous ne pouvons pas espérer être plus autonome sans détruire toutes les normes. «La liberté créatrice des plus grands maîtres naît toujours d'un héritage, qu'elle accomplit et dépasse en l'enrichissant d'une singularité nouvelle». «Nous devons transmettre ce que nous avons reçu de meilleur pour faire grandir chez l'enfant une authentique liberté».

Conclusion :

- Nous voulons être des hommes neufs, alors nous enfermons l'histoire dans son passé et refusons de recevoir quoi que ce soit de ceux qui nous ont précédés. C'est ce

que Descartes, Rousseau et Bourdieu ont essayé de faire ; «ils ont cherché à détruire ce qu'ils avaient reçu, et par les moyens mêmes qu'ils avaient reçus, la langue, les livres et le raisonnement». Cela manque totalement de bon sens.

- Une école qui ne transmet rien ne rend pas service aux enfants des milieux les plus défavorisés puisqu'elle est devenue la plus inégalitaire d'Europe.
- Nous devons aimer notre culture non pas parce qu'elle est meilleure que les autres mais parce que c'est notre culture et qu'elle constitue un héritage, un patrimoine commun, qui font des hommes qui sont vraiment humains.
- En privant les enfants d'immigrants de notre culture, nous retardons leur intégration.

Annic de Vallois

LES ORDINATEURS À L'ÉCOLE

L'idée d'équiper les écoles en matériels informatiques revient régulièrement, ces matériels étant censés aider les enfants dans leur travail scolaire. Un tel investissement, coûteux, est-il vraiment utile?

Dans un rapport publié en 2015 concernant les élèves et le numérique, l'OCDE remarque que les pays où les élèves utilisent régulièrement à l'école des ordinateurs n'ont pas constaté d'amélioration en compréhension de l'écrit et en mathématiques chez les enfants.

Il semble même que les résultats des enfants ayant accès fréquemment aux ordinateurs en classe soient moins bons que ceux des élèves soumis à un accès modéré.

L'OCDE en conclut que pour avoir de bons résultats, il faut surtout avoir bien assimilé les connaissances de base, et que l'accès aux nouvelles technologies n'apporte pas d'aide appréciable.

Les dirigeants de la Silicon Valley, quant à eux, se montrent particulièrement réservés sur l'utilisation par leurs rejetons des technologies qu'ils commercialisent : ils limitent drastiquement, voire inter-

disent, l'utilisation des iPad et autres tablettes à leurs enfants.

Si on leur demande pourquoi, ils avouent que, connaissant la dangerosité de ces technologies, ils veulent préserver leur progéniture. Et ils les inscrivent dans des écoles où les ordinateurs sont prohibés.

Ces informations posent la question de la pertinence de l'utilisation d'ordinateurs à l'école. D'autant que ces équipements ont un coût et que l'argent ainsi utilisé ne pourrait pas être mobilisé pour d'autres projets dans les établissements scolaires qui se plaignent de manquer cruellement de moyens.

Raphaëlle Leclerc



CONFÉRENCE - DÉBAT



L'association des Parents d'Elèves PEEP
du collège de Viroflay
vous invite à une

conférence-débat L'éducation positive pour le bien de tous

animée par Marie Alfonsi

*coach certifiée en développement personnel
coach familial spécialisée dans la relation adultes/enfants*

mercredi 18 novembre à 20h30

salle Dunoyer de Segonzac -14 avenue des Combattants
Entrée libre

Comment enrichir votre pratique de parents :

- instaurer une **communication bienveillante**
- gérer **les émotions** des ados
- mettre en place une **autorité respectueuse de chacun**
- faire face aux **situations bloquantes**

LU DANS L'OBS

Lu dans l'Obs du 29 octobre :

L'Obs a commandé cet été au laboratoire luxembourgeois HBRU une étude sur les cheveux de 63 enfants âgés de 0 à 12 ans pour y déceler d'éventuelles traces de perturbateurs endocriniens. Il en ressort que tous les enfants sans exception, qu'ils soient issus de Paris et sa banlieue, ou bien de communes rurales, sont pollués. La moyenne se situe à 20,2 molécules.

Parmi les poisons les plus courants, on trouve des résidus d'herbicides agricoles, des fongicides et beaucoup d'insecticides dont certains sont interdits depuis 10 ans.

Comment les enfants sont-ils contaminés ?

Par les aliments mais aussi par de nombreux produits comme les plastiques, les savons, en tout 800 substances chimiques que l'on trouve un peu partout.

Suite de l'article dans l'Obs.

Si la situation semble préoccupante, soyons prudents, il ne s'agit que d'une étude sur un nombre restreint d'enfants.

Béatrice Martin

LA VIE DE NOS FAMILLES

NAISSANCES

Émilie Bartet, le 15 mars 2015

Marius Jubert, le 4 juin 2015
petit frère de Colomba, Imanol,
Martin, Roch et Saveria

Émilie Zammit-Cartault, le 4 juin
2015, petite sœur de Lucas

Esteban Le Boucher-d'Hérouville,
le 27 juin 2015, petit frère de
Tristan et Robin

L'AGFV est heureuse d'offrir à
ces familles un bon de naissance
à réaliser dans une braderie.

LES GRANDS-PARENTS

Odile et Didier Lachaud sont très
heureux de nous apprendre la
naissance de **Lucie**, petite sœur
d'Alban, le 11 juin 2015, chez
Delphine et Simon, à Toulouse.

LE QUOTIENT CONJUGAL

Une députée, Catherine Coutelle, présidente de la délégation à l'égalité hommes-femmes, a déposé un amendement au budget 2016 : elle veut offrir la possibilité aux couples mariés ou pacsés qui le désirent, de choisir entre l'imposition commune ou l'imposition séparée de leurs revenus. Elle souhaite remettre en cause le quotient conjugal qui, selon elle, constituerait un frein au travail des femmes. Elle est soutenue dans cette démarche par 48 parlementaires.

En premier lieu, on soulignera cette curieuse obsession de vouloir à tout prix que les femmes travaillent, qu'elles le veuillent ou non...

Le quotient conjugal permet aux époux de faire une déclaration commune de leurs revenus et d'être imposés ensemble, comme foyer fiscal. Ils additionnent leurs revenus, puis divisent le montant ainsi obtenu par deux. Ce mode de calcul réduit sensiblement le montant de l'impôt pour les couples dans lesquels un seul des deux conjoints travaille, et pour ceux dont les revenus sont très inégaux. C'est une situation que l'on rencontre souvent dans les familles nombreuses. La suppression du quotient conjugal causerait un préjudice certain pour les

familles, qui verraient encore une fois leurs impôts augmenter significativement, alors qu'elles ont déjà fait les frais de la baisse du quotient familial. Cela sonnerait le glas de la politique familiale mise en place après la guerre de 39-45 et à laquelle les français sont très attachés. Et cela viderait encore un peu plus le mariage de sa substance.

Pour le moment, il n'est question que de proposer le choix entre l'imposition commune ou séparée, mais il est évident que, si cette mesure était adoptée, dans quelque temps, l'imposition séparée deviendrait obligatoire, surtout si le gouvernement veut mettre en œuvre son projet de réforme de l'impôt et instaurer la retenue à la source.

Comme souvent, le gouvernement avance à petits pas. Il met en avant une bonne présentation-marketing laissant apparaître un noble objectif au projet, attend que la population soit habituée à la modification envisagée, pour la voter rapidement et sans discussion, faisant ainsi l'économie d'un débat risquant d'être houleux et à l'issue incertaine. La démocratie ne sort pas grandie de ces détestables manœuvres.

Raphaëlle Leclerc

LES ENFANTS DU DIVORCE

Voté en 1975, simplifié en 2004, le divorce par consentement mutuel fête ses 40 ans.

Ce divorce à l'amiable devait être un divorce apaisé, loin des conflits liés au divorce pour faute.

Aujourd'hui, les couples veulent réussir leur divorce mais il n'y a pas de divorce heureux. Le divorce, même à l'amiable, est toujours un traumatisme, une blessure pour l'époux qui subit et souffre le plus, mais aussi pour les enfants.

La souffrance des enfants était jusque là, un sujet tabou. Mais plusieurs études ont donné la parole aux enfants et la loi APIE, en préparation, fait des propositions en prenant en compte l'intérêt de l'enfant.

Le lien parent-enfant est un besoin primaire. La séparation constitue pour les enfants une épreuve. Ils sont perturbés par l'éloignement d'un parent, l'incertitude sur l'avenir, la nouvelle organisation de leur vie et souffrent de voir leurs parents souvent en conflit.

On observe chez les enfants des réactions dif-

férentes selon les âges :

- Le tout petit n'a pas la capacité de se représenter ce qu'il ressent. Il s'exprime par des plaintes corporelles diverses : troubles du sommeil, de l'appétit...
- A l'âge pré-scolaire, l'enfant éprouve un sentiment de culpabilité. Il se sent responsable de la séparation, ce qu'il manifeste par des conduites d'échec, de la dépression, une anxiété diffuse.
- A l'âge scolaire, les enfants montrent leur souffrance en étant souvent agressifs (surtout vis-à-vis du nouveau beau-parent), en manipulant les adultes. Ils peuvent avoir des problèmes d'attention ou, au contraire, s'hyper-investissent scolairement : c'est une tentative de se mettre à distance car l'enfant sait qu'il n'obtiendra pas de réponses satisfaisantes à ses demandes affectives. 49% des enfants reconnaissent avoir dû faire un choix affectif au moment du divorce.

- Les ados sont plus vulnérables. Ils contrôlent mal leurs réponses émotionnelles. Il y a un fort risque de problèmes : troubles psychologiques, conduites à risques. Différentes études ont montré que les enfants de familles monoparentales se suicideraient 2 fois plus et auraient 3 fois plus de risque de mourir d'overdose ou d'excès d'alcool. Le cadre scolaire peut leur devenir insupportable.

Mais le divorce n'a pas que des effets à court terme.

L'étude de 2011 de Familles En Europe (FEE), comme l'étude suédoise (1991-99), ont interrogé des adultes et 68% de ceux-ci notent des effets à long terme du divorce de leurs parents sur leur personnalité.

Ils disent avoir peur d'être abandonnés, ils manquent de confiance en eux, souffrent de dépression. Mais ils soulignent que le divorce leur a permis de mûrir plus vite et de développer une capacité d'adaptation.

L'onde de choc du divorce peut se répercuter :

- sur leur vie amoureuse, pour 48% d'entre eux : ils peinent à s'engager, ont l'angoisse de répéter le schéma parental, ou, à contrario, veulent réussir à tout prix leur couple dans un objectif de réparation
- sur leur vie professionnelle (41%) : ils traînent un manque de confiance en soi au bureau, exercent un métier de réparation pour panser leur blessure. Les plus pressés de s'extraire de la vie familiale se sont lancés très tôt dans la vie active.

On peut aussi noter que les divorces ont des conséquences socio-économiques : le manque de ressources du parent seul affecterait de manière directe le niveau de vie des enfants : 56% évoquent des études écourtées à cause de conditions matérielles peu propices aux études.

40% des enfants n'ont pas maintenu un lien régulier avec le parent qui n'avait pas la garde... mais 90% l'ont retrouvé plus tard.

Comment aider les enfants ?

Ils ont besoin d'être rassurés, déculpabilisés : c'est le rôle des parents de leur expliquer ce qui se passe, mais de plus en plus d'enfants sont suivis par un psychologue au moment du divorce.

Ils ont besoin d'être tenus loin des conflits : les parents peuvent se faire aider par le juge aux affaires familiales qui contractualise les accords concernant la vie quotidienne des enfants. Et pour renouer le dialogue entre eux, ce qui pourrait

permettre à l'enfant de maintenir le lien avec ses 2 parents, ils peuvent avoir recours à un médiateur familial.

Eviter les conflits, apaiser le divorce, c'est le but de la loi famille, devenue la loi APIE (concernant l'autorité parentale et l'intérêt de l'enfant) qui a été votée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 27 juin 2014 et devrait être adoptée avant la fin de l'année.

Cette loi s'attache à mieux reconnaître la place de la médiation familiale et à renforcer l'exercice conjoint de l'autorité parentale, tout en accordant des droits aux beaux-parents avec un mandat d'éducation quotidienne.

C'est ce dernier point qui pose problème car, en donnant un statut aux beaux-parents, cette loi prépare la société à l'acceptation juridique de la notion de «parenté sociale», qui remplacerait la parenté biologique, et dilue l'autorité parentale qui serait partagée entre le parent biologique et le beau-parent.

Cette loi aura t'elle vraiment un effet positif ?

On voit bien la difficulté d'un divorce heureux. Et si tout simplement le divorce n'était pas une fatalité ?

Sources :

Etude 2011 de FEE sur les enfants du divorce 20 ans après. Etude suédoise de 1991 à 1999 sur 65 085 enfants issus de familles monoparentales.

Violences conjugales et attachement des jeunes enfants, N. et A. Guédeney.

Etude de l'UNAF sur «coéduquer son enfant quand on est séparé».

Le divorce en chiffres :

- ✓ Il y a eu 123 547 divorces en 2014 dont 66 673 par consentement mutuel (53%).
- ✓ Les principales causes de divorce sont l'infidélité (52%) et le manque de communication (50%).
- ✓ En 2011, 2,9 millions d'enfants mineurs ne vivaient plus avec leurs 2 parents : avant 4 ans, ils sont 85% à vivre avec leurs 2 parents, ils ne sont plus que 10% à 15 ans.
- ✓ 1,5 million d'enfants vivent dans une famille recomposée.
- ✓ 86% des enfants de divorcés vivent avec leur mère, 14% avec leur père.
- ✓ 40% des enfants n'auraient plus de lien régulier avec le parent qui n'en a pas la garde.

Béatrice Martin

OLD UP : LA 33^{ÈME} RENCONTRE

« *Espérer malgré tout* »

Chaque jour, les médias alimentent la peur, allant jusqu'à manipuler, comme cela a toujours été le cas, les informations et les images. Il y a des semaines où l'on aimerait bien trouver des raisons d'espérer. Tout bouge vite, très vite, trop vite ? C'est la raison pour laquelle, résolument optimistes, nous avons voulu trouver des raisons d'espérer. Il importe de ne pas nous laisser distancer par l'arrivée de nouvelles manières d'être, de travailler, d'échanger, de consommer, de nous informer. La crise économique oblige aussi à faire preuve d'initiatives.

L'« *uberisation* » de la société, ce néologisme formé à partir du nom de la fameuse société Uber, s'est développée à vitesse grand V. L'individu propose ses services via une plateforme numérique. Le travail est redéfini, la firme industrielle, ancien modèle du XX^{ème} siècle, risque de disparaître. Place

aux créatifs de haut niveau : inventer plutôt que résister...

Les initiatives locales très souvent lancées par des jeunes se développent : échanges de compétences, mise en relation entre personnes facilitée par les réseaux. Voici quelques exemples bien encourageants : Positive news, un autre regard des médias qui répertorie les bonnes nouvelles. Blablacar, Airbnb pour échanger appartements, villas, chambres d'hôtes, le crowdfunding pour investir ou trouver un prêt bancaire participatif... Exemples de sites connus, mais vous en connaissez certainement beaucoup d'autres!

Evitons de décrocher, continuons à nous adapter et restons curieux de toutes ces idées novatrices qui préparent le monde de nos enfants et petits-enfants.

Du nouveau pour cette année 2015-2016, « Old UP » évolue.

33 rencontres en 7 ans ! Il faut se renouveler.

Cette année, nous avons choisi de parler de portraits de femmes dans le monde et avons débuté par le très beau livre de Marina Carrère d'Encausse : Une femme blessée – Ed : Anne Carrière.

Old up est ouvert à tous et à toutes, nous vous attendons nombreux.

LA 34^{ÈME} RENCONTRE :

« *Une femme blessée de Marina Carrère d'Encausse* »

En publiant ce roman « envoûtant » comme le qualifie son éditeur, Marina Carrère d'Encausse nous alerte sur la réalité des crimes d'honneur. Très répandus au Moyen Orient, au Pakistan, en Turquie, au Tchad et dans certains pays d'Amérique latine, ils frappent encore aujourd'hui essentiellement des femmes. Ce sont des crimes prémédités et perpétrés par un père, un frère, un cousin ou une personne nommée par la famille, en réaction à un comportement contraire au code d'honneur de la famille : tenue vestimentaire, relation avec un ami, toute attitude susceptible de remettre en cause la virginité de la fille qui pourrait marquer la famille du sceau du déshonneur.

Malgré la pression de la tradition, des femmes « osent » mais le payent souvent de leur vie, empoisonnées, fusillées, étranglées ou arrosées d'essence, puis brûlées. Le criminel est accueilli en

héros par sa famille et rarement condamné, ou à des peines de quelques mois, la justice de ces pays considérant qu'il s'agit d'affaires privées. Selon les estimations de l'ONU (1), 5000 femmes par an sont tuées pour « l'honneur ».

Fatimah, l'héroïne de Marina Carrère d'Encausse, « vit au Kurdistan irakien avec son mari, ses enfants et sa belle-famille. Un jour, elle est emmenée à l'hôpital très grièvement brûlée, soi-disant victime d'un accident domestique. La vie dans son village s'organise sans elle. A tel point qu'elle semble ne jamais avoir existé. Que va devenir Fatimah?»

(1) – La fondation «surgir», fondation apolitique et non confessionnelle, lutte contre les violences faites aux femmes dans le monde : www.surgir.ch

OLD UP (SUITE) : LA 35^{ÈME} RENCONTRE AUNG SAN SUU KYI

Attention, exceptionnellement, elle aura lieu un jeudi, le 3 décembre 2015 à 10h

La Forge 89 avenue du Général Leclerc
78220 - Viroflay

Le petit déjeuner (2€) vous attend
Renseignements
agfv2@wanadoo.fr ou 01 30 24 30 52
Marie-Nicole Henckès : marienicole.henckes@
yahoo.com
Alette de Larminat : aletteidl@aliceadsl.fr

Pour en savoir plus :

- Le site aungsansuukyi.fr.
- Un DVD qui est sur le marché et qui a pour titre : «The Lady».
- Une biographie écrite par Thierry Falise : Aung San Suu Kyi, le jasmin ou la lune.
- Ma Birmanie, dont elle est l'auteur. Ouvrage écrit avec Alan Clements sous forme de conversation.

LES EFFETS DE LA LOI ALUR SUR LA COLOCATION

La colocation est plébiscitée surtout par les 18-25 ans (31% y ont recours), car elle permet plus de convivialité, mais surtout de partager les coûts de logement.

La loi ALUR de mars 2014 a redéfini les règles en vigueur et précise les 2 baux possibles et leurs implications:

- Dans un cas, le bailleur signe autant de baux qu'il y a de locataires : chaque locataire a alors un droit de jouissance exclusif de certaines pièces de l'appartement (les chambres doivent faire au moins 14m²).
- Dans l'autre cas, le bailleur signe un seul bail avec tous les colocataires. Ceux-ci s'organisent pour se répartir l'espace loué.

Dans les 2 cas, il est nécessaire d'appliquer un bail type.

Attention : si le logement est meublé, le bail est signé pour un an renouvelable tacitement, et même pour 9 mois si les locataires sont étudiants.

Le dépôt de garantie (pas plus d'un mois de loyer) et les honoraires sont à répartir entre les colocataires. Si l'un des locataires s'en va, il ne peut demander au propriétaire de lui rendre sa part de dépôt de garantie.

Si le bailleur demande une caution, il ne peut pas la cumuler avec une assurance pour loyers impayés.

La loi ALUR modifie également les règles de solidarité des colocataires, ainsi que celles de la caution. Il y a 2 cas :

- Quand un locataire part avant la fin du bail, il est remplacé dans la colocation. Dans ce cas, la solidarité et la caution prennent fin à la date d'effet du congé.
- Quand le colocataire partant n'est pas remplacé, la solidarité de celui qui part prend fin 6 mois au plus tard après la date d'effet du congé.

Le bailleur peut fixer en annexe du bail, des règles de vie à respecter (pas de musique trop forte, appartement non fumeur...).

Le respect des règles de part et d'autre est la condition d'une bonne colocation... il reste juste le choix des colocataires... il n'y a pas de règles, juste du feeling...

Béatrice Martin

Source : Intérêts Privés



L'ENFANT À VÉLO

Avec la rentrée, les enfants demandent souvent plus d'autonomie et c'est souvent la bicyclette qui leur permet d'aller au foot ou à la piscine tout seul.

La Prévention routière a édité un petit document pour rappeler les dangers potentiels et les règles à apprendre et à respecter sur la route.

Il faut tout d'abord vérifier le matériel : rappelons que tout vélo doit être muni de freins avant et arrière, avoir un éclairage (blanc devant ; rouge à l'arrière), des dispositifs réfléchissants (oranges sur les côtés et les pédales) et une sonnette... sous peine d'immobilisation du vélo.

Il faut s'assurer que l'enfant sait faire du vélo. Il suffit de le tester :

- ✓ L'enfant sait-il freiner correctement sans les pieds ?
- ✓ Roule-t-il droit, même doucement ?
- ✓ Peut-il tendre un bras pour indiquer le changement de direction ?
- ✓ Arrive-t-il à regarder rapidement derrière lui pour surveiller la circulation ?

Si l'enfant répond correctement à ces tests, il faut lui rappeler les règles de circulation à respecter :

- Rouler à droite.
- S'arrêter aux feux en restant à droite, derrière les voitures pour être vu dans les rétroviseurs.
- Ne pas prendre les sens interdits, bien sûr.
- Utiliser les pistes cyclables.

Les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à rouler sur les trottoirs et les autres doivent y conduire leur vélo à la main.

Pour finir, il est bon de rappeler les règles de prudence : il est conseillé de porter un casque, des vêtements clairs, d'avoir un rétroviseur à gauche, un écarteur de danger à l'arrière gauche. Il faut faire attention à ne pas longer de trop près les voitures stationnées, et, pour tourner à gauche, il est plus sûr de s'arrêter au carrefour sur la droite, de descendre de vélo et prendre le passage piétons. Avant de laisser l'enfant partir tout seul (pas avant 10 ans), il faut être certain qu'il est capable de repérer les dangers potentiels.

Enfin, c'est à nous parents, de l'accompagner dans son apprentissage de la route.

... et n'oublions pas de montrer le bon exemple.

Les Annonces de l'AGFV

Baby-sitters

Offre

OB-580 du 25-09-14
Etudiant en 2ème année à Dauphine, ainé d'une famille nombreuse (7 enfants), est disponible pour baby-sitting.
Tél : 01 30 24 76 39

Gardes d'enfants

Offre

OG-628 du 22-09-15
Professionnelle de la petite enfance avec 12 ans d'expérience, dynamique, sérieuse et ponctuelle cherche à garder des enfants à temps plein ou à temps partiel.
Tél : 07 83 12 38 28

Demande

DG-624 du 03-09-15
Nous cherchons une étudiante

les mardis et jeudis de 15h45 à 18h30 pour aller chercher notre fille de 9 ans et notre fils de 5 ans aux écoles Arcades/Colombier. Nous habitons tout près de ces 2 écoles, quartier du Plateau. (Si vous êtes disponible les mardis et jeudis de 17h15 à 18h30 cela peut convenir également).
Tél : 06 89 14 26 44

Emplois et services

Offre

OE-631 du 14-10-15
Personne compétente et de confiance, cherche des heures de ménage le lundi après-midi. En capacité également de préparer des repas.
Tél : 06 99 72 47 17

OC-622 du 01-09-15

Odile CORRE, Coach en orientation scolaire (Lycéens, étu-

dants), enseignante et conseillère d'orientation à Versailles pendant plus de 25 ans, formée au coaching des générations futures chez Elevatio, aide les jeunes à trouver leur motivation pour s'accomplir dans leurs études, à découvrir leurs talents, et à clarifier et construire leur projet professionnel.
Tél : 06 68 44 88 66

Cours et leçons

Offre

OC-581 du 25-09-14
Etudiant en 2ème année à Dauphine, Mention TB Bac S 2014, spécialité mathématiques, se propose pour cours particuliers et soutiens en maths tous niveaux.
Tél : 06 64 85 76 19
ou 01 30 24 76 39

BRADERIE

DE JOUETS



Samedi 28 Novembre
Dimanche 29 Novembre

Salle Dunoyer de Segonzac
14 avenue des Combattants - Viroflay

DEPOT DES ARTICLES

SAMEDI 28 NOVEMBRE

150 objets et livres maxi par déposant :

- Jeux de société
- Livres (étiquetés sur place avec des pastilles de couleurs - valeurs 0,50 à 4 €)
- Jouets d'enfants
- DVD pour enfants (cassettes VSH non acceptées)
- 3 peluches maxi (de qualité et protégées de la poussière)
- Vélos, rollers, trottinettes ...
- Jeux électroniques et électriques en état de fonctionner

Ne seront acceptés que :

- Les articles en bon état
- Les jeux complets (dans des emballages présentables)

Conditions de vente :

- Chaque article doit porter une étiquette autocollante avec son prix.
- Les jouets vendus par lots ou avec des accessoires susceptibles de se perdre doivent être emballés dans des sacs transparents (type sacs de congélation) avec le détail du lot sur le sac.
- Les puzzles : les pièces doivent être enfermées dans un sac à l'intérieur de la boîte.

*Nous demandons aux parents de vérifier les jouets,
s'ils sont vendus par les enfants, afin qu'ils soient bien complets*

Au moment du dépôt :

- Enveloppe autocollante timbrée avec adresse pour l'envoi du chèque de règlement.
- Une retenue de 10% sera appliquée sur ces règlements pour couvrir les frais généraux.
- L'association n'est pas responsable des pertes et vols se produisant malheureusement lors de ses braderies.

14h

à

19h

VENTE aux adhérents

DIMANCHE 29 NOVEMBRE
10h à 12h

VENTE pour tous

DIMANCHE 29 NOVEMBRE
12h à 18h

REPRISE des Invendus

MARDI 1er DECEMBRE
16h à 19h30

GAGNEZ DU TEMPS : PRE-ENREGISTREZ PAR INTERNET

Fiche d'enregistrement des jouets transmise par mail.
Pour obtenir cette fiche, faire une demande par mail à l'adresse suivante :
braderiejouets.agfv@hotmail.fr

Les jeux de société

Quels bons souvenirs nous avons de nos jeux de société :

Monopoly, Tour du Monde en 80 jours, Colons de Catane, Stratego, Bridge, tous ces jeux sont là pour nous faire réfléchir, spéculer, déduire. Ils font que nous révélons notre caractère profond, nos qualités et nos défauts ; en famille, entre amis, avec enfants et petits-enfants, les jeux sont très importants. Je connais des familles où l'on n'a jamais joué ! Quel dommage.

Il y a des jeux qui durent des heures : on les laisse sur une table de vacances et on reprend la partie plus tard ; il y a des petits jeux très amusants qui durent peu de temps (toute la série des jeux Djeco : Batawaf, Piratatak, Mistigri, le Bateau de Barberousse, etc.).

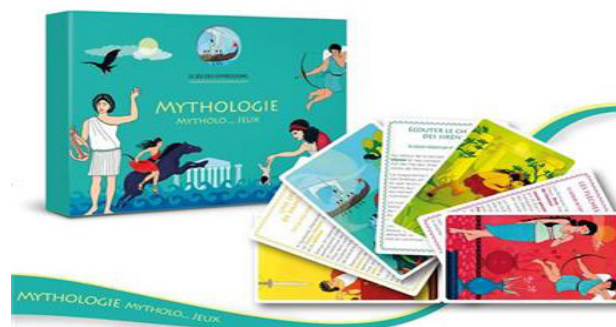
J'ai découvert un jeu très amusant auquel on peut jouer de 4 à 104 ans : il s'agit de **Mythologie, Mytholo...jeux**, qui nous fait entrer dans l'histoire de la mythologie, des dieux et des héros, grâce à des expressions et des illustrations très parlantes. Ainsi avec juste une boîte de cartes on peut jouer de 10 façons différentes.

La règle la plus simple est le jeu d'associations : on étale plusieurs illustrations (une dizaine avec un petit) et un grand qui sait lire commence la lecture de l'un des textes correspondants. Par exemple, pour « le talon d'Achille », le texte raconte que la

mère d'Achille, la nymphe marine Thétis qui voulait le rendre immortel l'avait plongé, enfant, dans le Styx, fleuve des enfers dont les eaux magiques rendent invulnérable. Seul son talon, par lequel le tenait Thétis, était resté sec. Pendant la guerre de Troie, Achille tue le troyen Hector. Le frère d'Hector, Pâris, lui décoche une flèche mortelle dans le talon, seul endroit vulnérable du héros grec. La carte illustrant cette expression est très parlante : on voit une jolie nymphe tenant un poupon par le pied et le plongeant dans une rivière.

Je vous assure, avec ce jeu, on apprend beaucoup de choses, et la mythologie fascine les enfants !

Régine Moulin Fournier



Bibliographie

Patrice Huerre : Place au jeu ! Jouer pour apprendre à vivre.

Mémoire 44

Pourquoi j'aime **mémoire 44** ? C'est essentiellement un jeu de stratégie, il doit peu au hasard.



C'est aussi un très beau jeu de plateau avec de nombreux accessoires et figurines. Le but du jeu, c'est de déployer son armée pour gagner la bataille contre l'adversaire. Très varié, il propose de nombreux scénarios et, grâce aux extensions qu'il est possible d'acquérir ensuite, il permet de parcourir tous les fronts de la guerre de 39-45.

Il ne se joue qu'à deux, ce qui peut être un inconvénient mais je ne connais pas beaucoup de jeux passionnants à deux comme celui-là ! J'y joue depuis l'âge de 8-9 ans.

Et, cerise sur le gâteau, on peut aussi jouer en ligne !

Côme (13 ans)

NDLR : ce jeu a été développé sous le haut patronage de la Mission du 60ème anniversaire des débarquements et de la libération de la France. Durée de la partie : 30 à 60 mn.